



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ARTICLE 1 : COTISATION ANNUELLE

Cette cotisation est de :

- Tarif pour les débutants (tenue comprise)
- Tarif pour les anciens (sans tenue)

## ARTICLE 2 : TEMPS DU (DES) COURS

Prestation d'une heure trente de 4 élèves minimums par cours

## ARTICLE 3 : HORAIRES DES PRESTATIONS

- Mardi de 17h45 à 19h15 (enfants de 8 à 14 ans)
- Vendredi de 18h30 à 20h00 (Jeunes à partir de 15 ans et adultes)

## ARTICLE 4 : LES GROUPES DE NIVEAUX (Définis par le professeur)

Trois groupes :

- Niveau 1 (débutants)
- Niveau 2 (intermédiaire)
- Niveau 3 (avancés)

## ARTICLE 5 : PRESENCE DES PARENTS

- **A l'inscription** au moins un des parents de l'enfant doit être présent pour valider la prise en charge de celui-ci et la remise du dossier au complet.
- **Au moins un des parents doit présenter son (ses) enfant(s)** 10 minutes avant le cours en tenue de sport (kimono et tennis légères) et dire à l'instructeur s'il y a un quelconque problème
- **Au moins un des parents doit revenir chercher son (ses) enfant(s)** 10 minutes avant la fin du cours
- L'instructeur doit être prévenu par les parents, si une autre personne qu'eux doit venir chercher leur(s) enfant(s)

**Nota** : Ne respectant pas ces conditions, nous n'assurerons ni la surveillance ni la **responsabilité juridique et administrative** vis à vis de votre (vos) enfant(s) après la fin du cours.

## ARTICLE 6 : HYGIENE ET RESPECT D'AUTRUI

- Respecter la volonté de l'instructeur qui est la seule autorité
- Respecter les règles élémentaires d'hygiène corporelle et celle des locaux utilisés
- Respecter l'interdiction de fumer dans les locaux du complexe sportif (vestiaires...)
- Oter tout objet risquant de provoquer des blessures (bague, montre, chaîne...)
- Respecter les horaires des cours
- Signaler les blessures avant et après les cours
- Effectuer le salut avant et après le cours
- Porter une paire de chaussons pour se rendre du vestiaire à la salle d'entraînement

## ARTICLE 7 : COMPETITION

Seuls les pratiquants proposés par l'instructeur pourront s'y présenter

 **Si l'une des consignes du règlement intérieur n'est pas respectée, l'adhérent(e) ne pourra pas participer à l'entraînement.**

 **L'ASSOCIATION DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE VOL**  
Tout dossier incomplet lors de l'inscription ne donne pas le droit de participer au cours